

7.4 millions

Le bénéfice des comptes 2007 de l'Etat a été ramené à 7,5 millions de francs par les députés au lieu des près de 15 millions présentés par le Conseil d'Etat. La différence représente un montant de 7,4 millions qui nous est attribué pour procéder à des amortissements non pas supplémentaires ni accélérés mais correspondant aux normes usuelles.

En lien avec ses difficultés financières, l'Etat nous avait en effet enjoins, à travers des mesures d'accompagnement, à réduire de moitié nos amortissements sur les exercices 2006 et 2007. Le Grand Conseil nous permet ainsi un juste retour à la normale, légitime dans la mesure où reporter les amortissements produit certes un effet à court terme sur les résultats financiers, mais prêterait clairement les générations futures dont on parle si volontiers.

Nous saluons ainsi cette décision du Grand Conseil, qui a obtenu la majorité qualifiée nécessaire des trois cinquièmes du parlement.

Contrairement à ce qu'on a pu lire, ces millions, même bienvenus, ne modifient en rien notre résultat 2007 puisqu'ils augmentent à la fois nos charges et nos recettes. Ils ne changent rien non plus au fait que l'enveloppe financière qui nous est accordée est insuffisante, malgré les efforts d'économies que nous avons réalisés, réalisés et réaliserons encore.

Aujourd'hui il s'agit pour nous de convaincre le Conseil d'Etat que des économies plus substantielles et pérennes ne passeront que par des mesures de rationalisation, qui sont notamment de sa compétence, et qu'il nous faudra du temps pour optimiser le dispositif.

Rome ne s'est pas faite en un jour.

Pascal Rubin, directeur général

www.hopital-ne.ch

Enfin en ligne, le site internet de l'Hôpital neuchâtelois présente notre institution et les informations utiles aux patients, au public et aux professionnels de la santé. Il deviendra au fil du temps plus complet encore. Nous vous invitons à y faire un tour et à nous donner votre avis !

Mandat « mère-enfant »

Motions et initiative(s) populaires(s) ou non, notre objectif immédiat en matière d'activité « mère-enfant » est, comme planifié, le transfert transitoire vers Pourtalès des activités en lien avec la gynécologie-obstétrique. Il s'agit là - nous le rappelons - d'une nécessité, admise par le Conseil d'Etat et d'un important défi, pour lequel la direction générale souhaite pouvoir statuer dans les meilleurs délais.

Elle a, à cet effet, mandaté une équipe de projet, chargée d'élaborer un projet de service gynécologie-obstétrique, précisant activités, organisation et fonctionnement pour la période 2008-2015 notamment.

Devront figurer dans le rapport, qui est attendu pour fin juillet, un concept de prise en charge (pre, per et post-partum), des propositions de transfert d'activités chirurgicales concertées avec les chirurgiens et les anesthésistes notamment, un plan opérationnel des transferts fin 2008-début 2009 des activités hospitalières de gynéco-obstétrique des sites de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers, une proposition d'organisation médicale et de redéploiement du personnel médical et soignant.

Le comité de pilotage du mandat est constitué de la direction générale ; l'équipe de projet se compose de Mmes Sabine Illide et Christine Finger (ICS ad intérim), des Drs Yves Brünisholz, Patrick Chabloz, Marie-Josée Chevènement, André Munday (président de l'équipe de projet et personne de référence), Paul Tolck et Alexandre Schweizer. L'équipe s'élargit, en particulier au Dr Schneider, pour toutes les questions en lien avec l'activité chirurgicale.

Réorganisation dans le département des soins

Suite au départ de l'ICS de chirurgie, Mme Sophie Dapples, qui a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière, la direction des soins a décidé d'une réattribution des responsabilités entre les ICS en regroupant les services spécialisés et sans remplacement du poste, dans un souci d'économie comme de cohérence avec la mise en place des départements médicaux transversaux et compte tenu des projets à court et moyen terme.

Ainsi, dès le 1^{er} juin, les responsabilités sont réparties comme suit :

- ICS des bloc opératoires, urgences et soins intensifs : Alain Bastin
- ICS de chirurgie : Christophe Coulet
- ICS de médecine : Corinne Murgia
- ICS de gynécologie-obstétrique : Sabine Illide et Christine Finger ad intérim
- ICS de pédiatrie : Nicole Müller
- ICS de l'ambulatorio : Pascal Schmitt.

En outre, seront mis au concours courant juin les postes de sage-femme responsable de gynécologie-obstétrique, de TRM-responsable et de responsable de l'équipe volante.

La direction remercie sincèrement Mme Dapples pour son travail dans nos hôpitaux et lui souhaite une belle suite de carrière dans son nouveau projet.

Nouveautés dans le domaine des RH

Dès le 1^{er} juin, le département RH se composera de l'unité de gestion RH (UGRH), de l'unité administration du personnel (UADP), de l'unité de formation (UFOR) et de l'unité de médecine du travail (UMDT).

Ces nouvelles appellations s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation du département décidée en automne 2007 pour améliorer l'efficacité, la qualité et la proximité des organes RH. En termes de proximité, les responsables de site qui seront désormais rattachés à l'UADP et appelés ADPS (administration du personnel sur site !) seront enfin présents sur l'ensemble des sites.

Mesdames Dalloz et Erard gardent la responsabilité du site de Pourtalès et respectivement de La Chaux-de-Fonds. Madame Erard reprend également la responsabilité des sites de La Chrysalide et du Locle, alors que Madame Buratti Coï, actuellement responsable sur le site de La Béroche et secrétaire de direction sur ce site, a été désignée responsable pour les sites de La Béroche et du Val-de-Travers.

Nous sommes conscients que le changement d'appellation de services en unités ne va pas révolutionner la qualité de nos prestations. La réorganisation du département RH passe également et surtout par la création d'outils de gestion dont les premiers vont entrer en vigueur **au 1^{er} juin** : de nouvelles procédures RH, élaborées en collaboration avec les départements transversaux de l'Hôpital neuchâtelois et approuvées par la direction générale.

Elles vont permettre de préciser les responsabilités, de fixer et suivre des délais et de respecter des critères de qualité dans les démarches RH.

Ce premier volet de procédures concerne l'engagement du personnel, le traitement des mutations générales et les mutations touchant à la rémunération.

Chacune fixe clairement qui déclenche le processus, qui porte la responsabilité de la décision et qui est chargé de son exécution. Elles comportent bien entendu également les phases d'information, de contrôles et permettent de quittancer l'état d'avancement de la procédure.

Ces procédures seront suivies d'autres procédures, en particulier celle concernant le départ du collaborateur. L'état d'avancement de nos travaux fera régulièrement l'objet d'informations.

Nous vous remercions de respecter ces nouvelles procédures dès le 1^{er} juin et de ne pas faire la grimace si nous insistons un peu sur les détails dès le début de leur introduction : c'est à ce prix qu'elles déploieront leurs effets et permettront une réelle amélioration de notre travail. Nous serons également attentifs à vos remarques et nous corrigerons si nécessaire...

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

Où fumer dès le 31 mai ?

Depuis fin mai, l'interdiction de fumer dans nos locaux sera effective. Fumer restera toutefois possible à l'extérieur, exclusivement dans les endroits suivants et pendant les pauses officielles pour le personnel.

Hôpital neuchâtelois		Patients et visiteurs	Collaborateurs
La Chaux-de-Fonds	Entrée principale nord	x	
	Terrasse du restaurant - cafétéria	x	x
	Espace fumeur niveau restaurant (dès septembre 08)	x	x
Portalès	Entrée principale sud	x	
	Espace fumeur entre C2 et 1811 (dès septembre 08)	x	x
	Sortie nord 2e étage C2 (jusqu'en septembre 08)		x
Val-de-Travers	Entrée principale	x	
	Terrasse cafétéria	x	x
Val-de-Ruz	Entrée principale	x	
	Sortie ouest (sous passerelle piscine)	x	x
	Terrasses de la cafétéria du home	x	x
Le Locle	Entrée principale	x	
	Terrasse cafétéria nord	x	x
La Béroche	Entrée principale	x	
	Terrasse cafétéria	x	x
	Entrée est	x	x
La Chrysalide	Véranda	x	x*
	Jardin	x	x
	Entrée principale	x	x

* uniquement si accompagne un patient